

Communiqué de Presse

Réunica mène une politique RH volontariste envers les personnes handicapées

**Aujourd'hui, plus de 5% des nouveaux embauchés du Groupe
sont en situation de handicap**

Paris, le 10 juin 2008

En cohérence avec son activité, la protection sociale, et avec ses valeurs humanistes, Réunica a renouvelé en 2007 son partenariat avec l'AGEFIPH et a signé une convention pour une durée de 2 ans. En 2007, à mi-parcours, Réunica avait déjà embauché 8 personnes en situation de handicap, soit 4% des 215 nouveaux salariés. A ce jour, REUNICA emploie sur ses différents établissements 82 personnes handicapées soit un taux d'emploi global entre 5 et 6 %.

L'insertion et l'emploi des personnes handicapées, un axe majeur de la gestion RH du Groupe :

« Par cette Convention, nous allons au delà des « obligations d'emploi » de personnes handicapées posées aux entreprises par la Loi de février 2005. Nous structurons une politique d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées », précise Joelle Depuichaffray, chargée de mission Handicap. Réunica a réaffirmé sa responsabilité sociale au regard du handicap et s'est engagé à mettre en place :

- un plan de communication et de sensibilisation des salariés du groupe sur le handicap
- un plan d'embauche des personnes handicapées
- un plan de maintien dans l'emploi
- un plan de formation

Un bilan positif qui encourage REUNICA à participer au Prix OCIRP :

L'OCIRP, qui fédère une quarantaine d'Instituts de prévoyance, récompense les structures qui agissent de façon concrète pour le bien-être et le mieux-vivre des personnes en situation de handicap. Compte tenu de ses résultats et de ses ambitions, le Groupe REUNICA a décidé de concourir, pour la 1^{ère} fois, au Prix OCIRP.

À propos du Groupe RÉUNICA

Le Groupe RÉUNICA est le deuxième groupe de retraite complémentaire en France et la douzième institution de prévoyance française (source : top 20 des IP de l'Argus de l'Assurance).

Le Groupe résulte du rapprochement en 2004 de RÉUNICA et Bayard Retraite Prévoyance.

Il est constitué d'institutions interprofessionnelles de protection sociale :

- ✓ deux institutions de retraite complémentaire (IRC) Arrco
- ✓ une institution de retraite complémentaire (IRC) Agirc
- ✓ deux institutions de prévoyance
- ✓ une mutuelle interprofessionnelle pour les particuliers et les travailleurs non-salariés
- ✓ une fondation abritée par la Fondation de France : la Fondation Réunica Prévoyance
- ✓ un GIE Informatique : Systalians www.systalians.com
- ✓ Une structure d'assurance dédiée à l'épargne retraite, filiale à 50% de Réunica Prévoyance

Un groupe au cœur de la protection sociale des salariés du Travail temporaire :

La profession du Travail temporaire a désigné comme institutions de retraite professionnelles les IRC de RÉUNICA .

L'institution Bayard Prévoyance gère l'accord de branche des régimes de prévoyance complémentaire des intérimaires cadres et non cadres.

RÉUNICA en chiffres :

- ✓ 2 300 collaborateurs
- ✓ 53 implantations en France
- ✓ 7,5 milliards d'euros de cotisations encaissées
- ✓ 381 000 entreprises adhérentes
- ✓ 8,6 millions de personnes affiliées (dont 7,2 millions de cotisants en retraite et en prévoyance)
- ✓ 33,6 millions d'euros consacrés à l'action sociale
- ✓ 8 milliards d'euros d'actifs gérés au titre des réserves

Contact presse

RÉUNICA

Anne Rosier

Chargée des relations extérieures

Tél : 01 41 05 26 19

Mail : anne_rosier@reunica.com

www.reunica.com